



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010 AJOURNÉE AU 14 JUIN 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 28 JUIN 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 juin 2010, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 28 juin 2010, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur des loisirs et de la culture, et Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme, sont également présents.

240/28-06-10

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 7 juin 2010, ajournée au 14 juin 2010, à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

ADOPTÉE

241/28-06-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe en y retirant l'item suivant :

C.1 États financiers de l'OMH de Rivière-Rouge.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 239/14-06-10 adoptée le 14 juin 2010.

A Ouverture

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B Gestion financière

C Gestion administrative

1. États financiers de l'OMH de Rivière-Rouge - *retiré*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010 AJOURNÉE AU 14 JUIN 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 28 JUIN 2010

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2010-09 : Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Remplacement des bandes de la patinoire
2. Appel d'offres numéro 2010-10 : Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Pavage, éclairage et drainage du stationnement
3. Entente pour l'arrosage d'aménagements de fleurs entre la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge et la Ville

E Avis de motion

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

H Transport routier

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

L Divers

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

242/28-06-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-09 : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : REMPLACEMENT DES BANDES DE LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-09, incluant entre autres, l'avis de soumission daté du 28 juin 2010, l'appel d'offres numéro 2010-09 portant le dossier numéro 10015-4, lot 4, le cahier des charges, les instructions aux soumissionnaires, la formule de soumission, les exigences générales, tous les autres documents de soumission se rapportant à l'appel d'offres numéro 2010-09 et les plans A-1 et A-2, tels que préparés par la firme Jean-François-Parent architecte et la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la réalisation de travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge consistant au remplacement des bandes et du vitrage actuels de la patinoire, le tout comprenant principalement les travaux suivants, sans toutefois s'y limiter :

- La démolition des bandes existantes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010 AJOURNÉE AU 14 JUIN 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 28 JUIN 2010

- La fourniture et l'installation des nouvelles bandes, portes et vitrages;
- Le ragréage des surfaces touchées par les travaux;
- La fourniture et l'installation de tous les matériaux requis pour les travaux;
- Le ragréage des surfaces existantes affectées par les travaux, incluant cloisons, plancher et plafond;
- La fourniture et l'installation de tous les éléments requis par les travaux de structure et les protections temporaires.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 14 juillet 2010 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 50,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu du :

Consultant : Jean-François Parent architecte
Attention : Mme Mary-Eve Labelle

ou

Consultant : GENIVAR Société en commandite
Attention : M. Luc Giasson, ingénieur

Propriétaire : Ville de Rivière-Rouge
Attention : M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics
ou Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2010-09 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission émis par une institution financière ou une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), établi au même montant et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Que les soumissions soient également accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de cinquante pour cent (50%) de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction, au sens de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités.

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-09 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 5 août 2010 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010 AJOURNÉE AU 14 JUIN 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 28 JUIN 2010

publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 5 août 2010 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

ADOPTÉE

243/28-06-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-10 : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : PAVAGE, ÉCLAIRAGE ET DRAINAGE DU STATIONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-10, incluant entre autres, l'avis de soumission daté du 28 juin 2010, l'appel d'offres numéro 2010-10 portant le dossier numéro LT 123739, lot 5, les renseignements aux soumissionnaires, le bordereau de soumission, le cahier des charges générales, le cahier des charges particulières, les clauses administratives, tous les autres documents de soumission se rapportant à l'appel d'offres numéro 2010-10 et les plans AM-1 et AM-2, tels que préparés par la firme GENIVAR Société en commandite, ingénieurs-conseils, et la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la réalisation de travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge consistant au pavage, à l'éclairage et au drainage du stationnement, tels travaux qui se décrivent approximativement comme suit :

Aménagement extérieur

- La fourniture et l'installation de bornes de protection;
- La fourniture et la mise en place de 82 mètres linéaires de conduites pluviales pour le drainage du stationnement;
- Le nivellement et le pavage de 6590m² de stationnement;
- La fourniture et la mise en place de lampadaires pour l'éclairage du stationnement;
- La mise en place d'un trottoir en béton sur 240m² (optionnel).

Ces travaux sont visés par un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Rivière-Rouge et font l'objet d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 14 juillet 2010 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 50,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu du :

Consultant : GENIVAR Société en commandite
Attention : M. Alexandre Hudon, ingénieur



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010 AJOURNÉE AU 14 JUIN 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 28 JUIN 2010

Propriétaire : Ville de Rivière-Rouge
Attention : M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics
ou Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2010-10 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission émis par une institution financière ou une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), établi au même montant et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Que les soumissions soient également accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de cinquante pour cent (50%) de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction, au sens de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités.

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-10 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 13 août 2010 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 13 août 2010 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

ADOPTÉE

244/28-06-10

ENTENTE POUR L'ARROSAGE D'AMÉNAGEMENTS DE FLEURS ENTRE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010 AJOURNÉE AU 14 JUIN 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 28 JUIN 2010

D'entériner la conclusion d'une entente pour l'arrosage d'aménagements de fleurs entre la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge et la Ville pour la saison d'été 2010 au coût de 650,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par ce citoyen.

245/28-06-10

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h40.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux